

MAIRIE D'ORANGE



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif (RPQS)

Exercice 2017

Table des matières

1.	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	1
1.1.	PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	1
1.2.	MODE DE GESTION DU SERVICE.....	1
1.3.	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE.....	1
1.4.	NOMBRE D'ABONNEMENTS	1
1.5.	LINEAIRE DE RESEAUX DE COLLECTE (HORS BRANCHEMENTS)	2
1.6.	OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES.....	2
1.7.	VOLUMES REÇUS EN ENTREE DU SYSTEME DE TRAITEMENT	3
1.8.	VOLUMES DEVERSEES EN TETE DE STATION	3
1.9.	VOLUMES TRAITES ET REJETES AU MILIEU NATUREL	3
2.	LE PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT	3
3.	INDICATEURS SUPPLEMENTAIRES CONCERNANT LES SEULES COLLECTIVITES DISPOSANT D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL).....	3
3.1.	POINTS NOIRS DU RESEAU DE COLLECTE	3
3.2.	CONFORMITE DES PERFORMANCES DES EQUIPEMENTS D'EPURATION	4
3.3.	TAUX DE RECLAMATIONS.....	4
4.	TRAVAUX D'INVESTISSEMENT EFFECTUES PAR LA COLLECTIVITE.....	4

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : ORANGE
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune

➤ Compétences liée au service :

Collecte Transport Traitement

- Existence d'une étude de zonage Non Oui, date d'approbation : 03/04/2013.
- Existence d'un règlement de service Non Oui, date d'approbation : 24/06/2013.
- Existence d'une CCSP Non Oui

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service
 délégation de service public (affermage ou concession)

Si c'est une délégation de service public :

- Type de contrat : Affermage
- Nom du délégataire : SUEZ pour son activité eau en Provence
- Date de début de contrat : 01/01/2013
- Date de fin de contrat : 31/12/2024
- Missions du délégataire : Le délégataire est responsable du bon fonctionnement du service qu'il exploite à ses risques et périls. Il dispose du droit d'assurer la surveillance, le fonctionnement et d'entretenir tous ouvrages, équipements et canalisations nécessaires au service qu'il exploite conformément aux dispositions réglementaires et aux règles de l'art.

1.3. Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 26 300 habitants.

1.4. Nombre d'abonnements

	2016	2016	Variation
Nombre d'abonnés	12 103	12 151	0,4 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.5. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de :

Linéaire [m]	2016	2017	Variation
Réseau séparatif (eaux usées)	80 921 m	82 149 m	
Réseau unitaire	18 822 m	19 281 m	
Refoulement	9 259 m	9 908 m	
Total réseau	109 002 m	111 354 m	2,16 %

Nombre d'ouvrages permettant la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires par temps de pluie : 5

1.6. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 1 Station d'EPuration (STEP)

STEP : François-Vincent RASPAIL
Code SANDRE de la station : 060984087001

➤ Capacité nominale : 45 000 Equivalent Habitant (EH)

Arrêté n° PR 2004-12-08-0010DDAF portant autorisation à la commune d'Orange pour la construction et l'exploitation d'une station d'épuration des eaux usées de capacité 45 000 EH :

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit (référence)
Capacité	2 700 kg/j	5 400 kg/j	4 050 kg/j	675 kg/j	180 kg/j	9 000 m ³ /j

Milieu récepteur du rejet : Meyne (qualité baignade)

Charges reçues par l'ouvrage en moyenne sur l'année 2017

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	1 111,4 kg/j	3 122,7 kg/j	1 347,8 kg/j	357,6 kg/j	39,2 kg/j	8 977 m ³ /j
Taux de charge moyen	41 %	58 %	33 %	53 %	22 %	100 %

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

Tonnage de boues produites	2016	2017	Variation
en tonnes de matière sèche (tMS)	474,2	493,3	4 %

Glossaire

EH : Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NKj : Azote Kjeldhal.

Pt : Phosphore total.

tMS : tonne de matière sèche

1.7. Volumes reçus en entrée du système de traitement

	2016	2017	Variation
Volumes	3 596 073 m3	3 276 701 m3	- 8,9 %

1.8. Volumes déversés en tête de station

	2016	2017	Variation
Volumes	33 622 m3	3 218m3	- 90,4 %

1.9. Volumes traités et rejetés au milieu naturel

	2016	2017	Variation
Volumes	3 715 314 m3	3 291 775 m3	- 11,4 %

2. Le prix du service de l'assainissement

Prix pour une facture de 120 m3	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2018
Montant HT part fixe délégataire et collectivité (€/an/abonné)	0 €/an/abonné	0 €/an/abonné	0 €/an/abonné
Montant HT part proportionnelle délégataire et collectivité (€/an/m3)	1,2521 €/an/abonné	1,2853 €/an/abonné	1,2901 €/an/abonné
Prix HT au m3 pour 120 m3	1,4071 €/m3	1,4403 €/m3	1,4451 € / m3
Prix TTC au m3 pour 120 m3	1,5478 €/m3	1,5843 €/m3	1,5896 € /m3

3. Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.1. Points noirs du réseau de collecte

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Le nombre de points ramené sur 100 km de réseau est : **9,9**.

$$\frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire de réseau de collecte hors branchements}} \times 100$$

3.2. Conformité des performances des équipements d'épuration

(uniquement pour les STEP d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEP de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} \times 100$$

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station d'épuration.

L'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est de **100 %**.

3.3. Taux de réclamations

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues : Non Oui

Le taux de réclamations est de : **4,11 / 1 000 abonnés.**

$$\frac{\text{nombre de réclamations laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} \times 1000$$

4. Travaux d'investissement effectués par la collectivité

- extension réseau assainissement – rue Alexis Carrel – DN 200 sur 120 ml
- extension réseau assainissement – chemin du clos cavalier – DN 200 sur 45 ml
- chemisage- avenue de Verdun sur 120 ml
- reprise réseau assainissement – rue Albin Durand sur 24 ml
- ER 3 (début des travaux) – création réseau assainissement sur 400 ml DN 150
- ER 92 (début des travaux) – création réseau assainissement sur 700 ml DN 200.